Image not found or type unknown

Cas pratique à résoudre droit concurrence

Par **maxflush**, le **05/05/2011** à **12:26**

Bonjour,
je suis étudiant en MBA et un cas pratique de droit m'a été soumis. quelqu'un peut-il m'aider:
Lors d'une inspection surprise au sein de la société ASTALAB SA, acteur majeur du secteur du ciment, les agents de la Commission européenne ont découvert un échange de courriers électroniques dont la teneur est la suivante : "Cher Michel, merci pour ton message. J'espère que ta petite famille va bien. Je partage à 100 % l'avis des autres participants et je pense que nous avons tout à perdre si nous continuons à nous faire concurrence sur nos marchés nationaux respectifs. À bientôt ! Jean-Paul"
La réponse de Michel, le Directeur des ventes de ASTALAB est la suivante : "Cher Jean-Paul, c'est avec grand plaisir que j'ai constaté ta présence lors de notre réunion d'hier soir. Je n'ai malheureusement pas pu m'attarder, car Lucie avait son cours de gymnastique à 19 heures et j'étais donc chargé de garder les enfants… Je t'adresse ce message, car je voulais m'assurer que tu adhérais bien aux principes évoqués hier soir. Pour rappel, il s'agit de mettre en oeuvre le principe du "home market" pour une durée de 1 an sur le marché de la vente de ciment. J'ai déjà reçu plusieurs réponses favorables de la part des confrères représentant nos concurrents européens qui étaient présents à la réunion d'hier."
En approfondissant leurs recherches, les agents de la Commission européenne ont découvert des réponses similaires émanant de la société allemande COUGAR AG, de la société étasunienne BUBBLEGUM Inc. et de la société espagnole LAROJA SA.
Le dirigeant d'ASTALAB SA vient vous parler de cet évènement : quelle est votre position ? Indiquez les pratiques susceptibles d'être mises en lumière dans ce cas pratique, énumérez les éléments constitutifs et appréciez leur gravité.

Merci par avance

Par **lexconsulting**, le **06/05/2011** à **21:50**

Cher étudiant en MBA

Il semblerait que vous vous soyez égaré sur ce forum destiné à aider les personnes qui sont réellement dans le besoin d'informations juridiques suite à un problème.

Legavox n'est pas un forum destiné à rédiger et résoudre les cas pratiques des étudiants, qui pendant ce temps là font la tournée des bars ou jouent à la PS3.

Résoudre l'ensemble de vos cas pratiques, ne résoudrait pas votre problématique d'obtenir

votre diplôme pour ensuite intégrer une grande entreprise où vous risqueriez de briller par votre incompétence pour avoir détourné de son sens premier le mot "étude"

Par conséquent, vous trouverez probablement la réponse à vos cas pratiques dans le condensé de vos cours.

Pensez deux minutes à ce que vous feriez si ce cas survenait professionnellement alors que votre fonction consisterait à le résoudre ?

Merci par conséquent de ne pas encombrer de vos questions, la demande de résolution de vos cas pratiques d'étudiant. ce ne serait ni vous rendre service, ni rendre service l'entreprise qui serait, par la suite, susceptible de vous embaucher sur la base de résultats scolaires tronqués

Bien Cordialement

Lex Consulting

Par **maxflush**, le **06/05/2011** à **22:11**

Bonjour,

Je comprends tout à fait votre réponse. Malgré tout je tiens à préciser la situation. Je suis étudiant en alternance et je travaille aujourd'hui 7 jours sur 7. je n'ai donc ni le temps de faire la tournée des bars ou de jouer à la PS3. je n'ai malheureusement pas non plus le temps de traiter ces cas pratiques, étant étudiant en achats et logistique, mon poste actuel n'a que très peu de rapport avec ce type de problématique. et quand bien même ce serait le cas, le département juridique de mon entreprise aurait bien plus de connaissances en ce domaine pour s'en occuper.

Encore une fois, je m'excuse d'avoir tenté de trouver des réponses sur votre site.

Merci de votre compréhension

Par **lexconsulting**, le **07/05/2011** à **09:11**

Maxflush

Notre réponse était volontairement provocatrice car à plusieurs reprises des étudiants sont venus sur ce site pour tenter de faire résoudre leurs cas pratiques.

Vous devez comprendre qu'une grande partie des contributeurs de ce forum sont des professionnels qui donnent un peu de leur temps gracieusement pour renseigner et orienter des personnes qui sont réellement dans le besoin et éviter, au travers des renseignements donnés, à d'autres personnes de connaitre les mêmes problèmes.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés

Or, ces professionnels ne le sont pas devenus par hasard.

L'époque et la génération d'aujourd'hui sont celles de la facilité et du zapping notamment grâce à des moyens de communication facilités, chose qui n'existait pas il y a encore quelques années.

Cette génération d'aujourd'hui seront les décideurs de demain et vous en faites probablement partie.

La société actuelle doit en tenir compte. Un décideur doit se responsabiliser et s'assumer.

Vous avez choisi une filière MBA en alternance et c'est tout à votre honneur puisque parallèlement vous travaillez. Or, le programme, avant de suivre cette filière, vous le connaissiez. Considérer que vous n'avez pas le temps de résoudre des cas pratiques qui font partie de votre enseignement, revient à considérer que vous n'avez peut être pas choisi la filière utile à votre future carrière.

Par ailleurs les cas pratiques que vous avez exposés sur ce site sont de réels cas que vous retrouverez un jour ou l'autre à devoir résoudre. En outre, l'alternance ne vous contraint pas à travailler 7 jours sur 7 comme vous l'évoquez, mais 3 jours sur 7, le reste du temps étant consacré à vos études.

Par conséquent bonne chance pour vos études et la suite de votre carrière. Pour vos cas pratiques pensez qu'au final, même si le droit est un peu contraignant, il repose certes sur un certain nombre de règles à respecter mais également sur beaucoup de logique.

Bien Cordialement

Lex Consulting

Bravo des deux mains !!!!!

Par **maxflush**, le **07/05/2011** à **14:33**

2 semaines en entreprise, une semaine en cours tous les soirs responsable de salle dans une boite de nuit, week end inclus

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés